

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2020/134

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 25

SÉANCE EN DATE DU 1^{er} DÉCEMBRE 2020

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 16 : COLIS DE NOËL 2020

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de Mme Sophia MATTA, adjointe au maire qui informe l'assemblée que dans les conditions sanitaires actuelles dues à la pandémie de COVID-19, le banquet des personnes âgées de 70 ans et davantage, ne pourra pas avoir lieu,

Sur proposition de la Commission des Affaires sociales et de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

A la majorité des voix, (M. Sébastien Glock ne participant ni au débat, ni au vote)

- décide de remettre aux personnes âgées de 70 ans et davantage, un colis pour les fêtes de Noël 2020 selon détails ci-après :

COLIS FEMMES :

Valeur du colis : 22 € - HELFRICH de Kirwiller

COLIS HOMMES :

Valeur du coffret de vin : 25 € - ROUGE ET BLANC de Grosbliederstroff

MAISON DE RETRAITE :

Un ensemble d'une valeur de 15 € de BIO-NAT et Co (anciennement BIO-SANTÉ) de Sarralbe, pour les hospitalisés et résidents de l'EHPAD de Sarralbe

- prend acte que des crédits suffisants sont prévus au budget principal de 2020.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 4 décembre 2020

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 4 décembre 2020
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT